

TVILLE d e TREIGNAC

La commune de Treignac recherche :

Un gérant pour la buvette/snack du lac des Bariousses, à proximité du camping ***, dans le cadre d'une convention d'Occupation Temporaire du domaine public d'une durée de trois ans.

Descriptif et conditions générales :

Les locaux mis à disposition par la commune sont composés de bâtiments aménagés pour accueillir les espaces de préparation, cuisine et réserves sur une surface d'environ 100 m², d'une terrasse sol béton couverte par un barnum de 85 m² avec possibilité de fermer les côtés d'une capacité de 100 à 150 couverts. S'y ajoutent deux paillotes de 16 m² chacune réparties à chaque extrémité.

La période d'ouverture minimale imposée est du 15 juin au 15 septembre de chaque année.

L'autorisation d'exploitation porte sur les activités de buvette (licence IV fournie par la commune), de snack et à la convenance du bénéficiaire d'une activité de restauration traditionnelle et de préparations à emporter.

Conditions de participation – justificatifs à produire

Les personnes intéressées sont invitées à retirer un dossier par mail à l'adresse suivante : secretariat@mairietreignac.fr ou directement au secrétariat de la Mairie de Treignac (Le Lundi de 13h30 à 17h30 et du Mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)

Choix de l'exploitant

S'agissant d'une occupation temporaire du domaine public communal, le choix de l'occupant sera effectué librement par la commune.

Les principaux critères de choix sont les suivants :

Qualifications et références du candidat, les moyens techniques et humains prévus, le détail et qualité des prestations proposées, l'étendue des périodes de fonctionnement envisagées, le taux de redevance variable proposé.

Les candidats devront avoir remis leur candidature et leur offre sous pli cacheté avec la mention « Ne pas ouvrir AOT buvette-snack de la plage », le 19 décembre 2016 à 16h00 dernier délai, par envoi en recommandé avec demande d'avis de réception postal ou par dépôt contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie – Hôtel de ville 19260 TREIGNAC

Des renseignements peuvent être obtenus sur demande écrite à :

Mairie, Hôtel de ville - 19260 TREIGNAC, ou par Email à secretariat@mairietreignac.fr